



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 avril 2022

Délibération n° 13

Date de convocation

08.04.2022

Date d'affichage

12.04.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

Objet : Dénomination Accueil de loisirs et Animations de Quartier

L'an deux mil vingt-deux, le vingt avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme LA. MOLLARD-CADIX par Mme MM. SALLES – Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY – M. G. ALAPETITE par M. C. DELPUECH – M. B. ZAOUI par Mme M. GOTIN – M. C. YOUMBI NGAMO par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE.

Monsieur Yvon LERAY a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis de la commission Prévention, Epanouissement éducatif, social et citoyen,

CONSIDERANT qu'il y a beaucoup de confusion pour les familles entre les accueils collectifs de mineurs (ACM) « Beusoleil » et « Le Soleil ».

CONSIDERANT que la dénomination des Animations de Quartier ne semble plus adaptée.

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter l'accès des administrés aux services publics.

CONSIDERANT la nécessité d'identifier clairement les équipements communaux.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les dénominations suivantes : « Accueil de loisirs le Petit Prince » en lieu et place du « Soleil » et « Club Enfance » en lieu et place « d'Animations de quartier ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 avril 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -